



**Formation Spécialisée du
Comité Social d'Administration Local
de la DiSI Île-de-France du 20 octobre 2025**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Comme chaque année, a été présenté le projet de budget pour l'année prochaine et ses conséquences sur les missions, les effectifs, notamment pour notre champ ministériel.

Au milieu de l'instabilité gouvernementale et politique, qui était le sujet de [notre déclaration liminaire au CSAL de la semaine dernière](#), les orientations budgétaires sont, elles, d'une très grande stabilité. Ce budget 2026 est dans la droite ligne macroniste des précédents : réduction du service public, mise à contribution des plus modestes pour réduire un déficit créé par des réductions d'impôts massives pour les plus riches et les grandes entreprises, préservation maximale des profits et des rentes, ainsi que des aides aux entreprises toujours sans orientation, contrôle et contreparties.

Les personnels seront une nouvelle fois mis à contribution avec de nouvelles suppressions d'emplois qui s'ajoutent aux dizaines de milliers de ces dernières décennies. Cette politique est toujours et plus que jamais inacceptable ! Le ministère a froidement fait la liste des 598 emplois supprimés au PLF 2026, dont 550 à la DGFIP. Les agents sont excédés par les réformes, les restructurations, les suppressions d'emplois.

- **La CGT Finances publiques continue à revendiquer l'abandon total des réformes contraires à l'intérêt de la population, des agents, du service public.**
- **La CGT Finances publiques rappelle que les services publics ne sont pas un coût, comme le conçoit le gouvernement, mais bien un investissement au service du bien commun. La DGFIP est garante de la bonne gestion des finances de l'État, tant pour les recettes que pour les dépenses.**
- **La CGT Finances Publiques revendique la redynamisation de tous les territoires avec des services de pleine compétence et des effectifs en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des missions !**

Justifier ces suppressions par les gains de productivité amenés par « la modernisation des systèmes d'information » comme indiqué dans le document de présentation aux parlementaires, est un mensonge. Aucune étude, aucun bilan n'a jamais été mené, alors que c'est toujours ce même argument qui est avancé depuis 25 ans.

Enfin, l'idée portée par le Premier ministre Bayrou en juillet, de ne pas remplacer un fonctionnaire sur trois partant à la retraite, est toujours dans le paysage. Et même dans ce contexte délétère, inutile d'espérer la moindre reconnaissance, puisque le Ministère a annoncé l'absence de mesure catégorielle en 2026, et le PLF prévoit également un nouveau gel du point d'indice pour les fonctionnaires.

Bercy est pourtant en première ligne sur ce budget : ces annonces de suppressions d'emplois sont en totale contradiction avec les annonces publiques de renforcement de lutte contre la fraude, un volet fiscal important dans le PLF, avec la création de plusieurs impôts et taxes, le besoin de financement de l'économie et de réindustrialisation.

C'est un budget antisocial, faisant notamment la part belle aux dépenses militaires, qui augmentent de près de 7 milliards ! Alors même que des crédits et réductions d'impôts pour les ménages sont supprimés (telle que la réduction d'impôt pour frais de scolarité). Alors même que la simple non revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu va provoquer une augmentation d'impôts de 2,5 milliards d'euros impactant l'ensemble des

contribuables. Alors même que les pensions de retraite, les allocations familiales et aussi les APL, ne seront pas revalorisées (voire supprimées pour certains étudiants) et vont générer de très nombreuses situations dramatiques.

En revanche, aucune remise en cause pour la niche fiscale la plus coûteuse, à savoir le Crédit Impôt Recherche, qui coûte plus de 7 milliards d'euros par an, dont de nombreuses études démontrent l'inefficacité.

Dans le même temps, le Gouvernement épargne les plus riches : pas de mise en place de la taxe Zucman, encore moins le retour de l'impôt sur la fortune, ni la suppression de la « flat tax » (prélèvement forfaitaire unique « au prix d'ami » de 12,8 % sur les revenus financiers).

Le PLF 2026 reconduit simplement la Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), déjà mise en place en 2025, et qui rapporte seulement 1,2 milliard d'euros et ne touche en fait que 16 300 foyers, seulement un quart des contribuables déclarant plus de 250 000 € de revenus annuels.

Seule nouveauté, l'instauration d'une taxe de 2 % sur les holdings patrimoniales qui détiennent des actifs d'une valeur d'au moins 5 millions d'euros. Mais, au regard des très nombreuses exonérations, ce n'est que de la poudre aux yeux qui épargnera 95 % du patrimoine des plus riches. Elle devrait rapporter seulement entre 1 et 1,5 milliard d'euros, très loin donc des 15 à 20 milliards possibles de la taxe Zucman.

S'y rajoutent, l'accélération de la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (la CVAE, qu'il est prévu de supprimer totalement en 2028) et la baisse de la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises. Ainsi, fidèlement aux objectifs des libéraux, ce sont encore les grandes entreprises qui vont éviter de payer leur juste part d'impôt.

À l'inverse de toutes ces logiques budgétaires, la CGT Finances porte un projet de loi de finances 2026 alternatif favorisant le progrès social et la bifurcation écologique, avec une réelle planification, une augmentation et une réorientation des recettes budgétaires au service de l'intérêt général.

Nous terminons cette déclaration sur le sujet de la Protection sociale complémentaire (PSC). Rappelons que la Sécurité Sociale est née en octobre 1945, avec un financement par des cotisations prélevées sur le salaire socialisé, après des années sombres et alors qu'en France, les finances publiques étaient réduites à néant, suite aux destructions du tissu socio-économique provoquées par la seconde guerre mondiale.

Cette conquête révolutionnaire a été possible grâce à la pugnacité et à l'engagement sans faille, y compris dans le Conseil National de la Résistance, des militants de la CGT. Conquête révolutionnaire, car 80 ans après, la sécurité sociale est toujours assise sur le principe de « On cotise suivant ses moyens, on reçoit selon ses besoins ».

Certes, le capital ne renonce pas et depuis des décennies, ce principe est constamment attaqué avec les pressions idéologiques sur la capitalisation, avec la diminution des remboursements et les exonérations des cotisations dites patronales. Les 666 milliards du budget de la Sécurité sociale attisent les appétits des compagnies d'assurance et des marchés financiers. Appétits aiguisés par les multiples directives et règlements européens promouvant la « concurrence libre et non faussée », facilitant la destruction du modèle mutualiste non lucratif.

C'est à cette prédation sans limite et mortifère que Macron et les ministres de Bercy ont répondu servilement en choisissant la « start up » Alan comme opérateur assurantiel pour le contrat obligatoire en PSC pour le volet santé, sujet que nous avons longuement développé dans [notre déclaration liminaire à la dernière Formation spécialisée du CSAL du 3 juin 2025](#), où nous avons précisément décrit ce qu'est ALAN.

Nous le redisons, la CGT Finances refuse qu'un tel opérateur soit chargé de la protection sociale complémentaire des agents du ministère, qu'ils soient actifs, ayant-droits ou retraités.

Nous ne voulons pas que nos données concernant nos remboursements médicaux soient aux mains d'une entreprise qui attirent les convoitises d'industries privées, uniquement soucieuses de développer de nouveaux marchés. Nous ne voulons pas d'une santé pilotée par des algorithmes, par des actionnaires, par des logiques de marché. Nous défendons une protection sociale mutualiste, solidaire, non lucrative, au service de la réponse aux besoins des agents et de leurs familles.